

des frais d'emmagasinage sur la ferme, taux comparable à celui qui s'applique à l'emmagasinage de ce même blé dans les entrepôts publics ou dans un élévateur. Il se peut que le prix qui sera payé pour l'emmagasinage dans des élévateurs soit réduit à ce que nous avons payé dans le passé et, en ce cas, le cultivateur devrait être satisfait. On a encore réclamé l'établissement d'un prix minimum pour le blé vendu pour la consommation domestique au Canada à \$1 le boisseau.

Les honorables députés se rendront compte que le droit de transformation établi à 15c. le boisseau, dont le ministre a parlé hier, entrainera un prix de 85c. pour le produit de consommation. J'estime que nous pouvons prévoir un mouvement de quelque 45 millions de boisseaux tout au plus sur cette base, ce qui représente environ 10 p. 100 de la récolte prévue pour cette année et disposée de cette façon. Si on le fondait sur le prix de revient, nous estimons que ce droit de transformation devrait être de 35 à 55c. plutôt que de 15c., ce qui pourrait amener une hausse de trois quarts de cent par livre dans le coût du pain. Nous préconisons aussi un contingentement des livraisons effectuées aux élévateurs, afin que les cultivateurs aient l'occasion d'écouler immédiatement une partie de leur récolte au moment de la moisson. Nous avons également indiqué que, s'il était nécessaire, on pourrait recourir aux organismes municipaux déjà établis et aux bureaux des secrétaires-trésoriers pour ce qui est de l'émission des certificats et la réglementation des livraisons fixées par contingentement. Ils ont tous les renseignements nécessaires sous la main et ils sont en meilleure posture que toute autre personne pour vérifier rapidement la superficie des emblavures et s'occuper des questions de cette nature pour le compte des cultivateurs.

La question du financement de la prochaine récolte est d'importance capitale, particulièrement si nous récoltons les 400 millions de boisseaux prévus. Dans le passé le producteur était obligé de livrer sa récolte dans un entrepôt public avant de pouvoir la convertir en espèces soit en la vendant ou en touchant une avance sur le prix d'achat. La chose sera impossible cet automne si nous avons la récolte que nous prévoyons. En conséquence, nous avons conseillé qu'on fasse des avances sur cette récolte, même si elle est emmagasinée sur la ferme. Le ministre des Mines et Ressources, qui se trompe du tout au tout, à mon avis, a fait remarquer que cette idée n'était pas pratique, mais si on n'y donne pas suite et si nous avons la récolte prévue, nous serons probablement en butte à toutes sortes de graves difficultés dans l'Ouest cet automne, lorsqu'il s'agira de fournir les objets

[M. Douglas (Weyburn).]

nécessaires à ces gens et de maintenir le niveau d'éducation et d'hospitalisation essentiel pour eux. En conséquence, le comité a préconisé un système de prêts ou d'avances à ces cultivateurs s'ils ne peuvent pas vendre immédiatement une assez forte partie de leur récolte.

On a également dit qu'il y aurait lieu de s'occuper de la question des céréales secondaires. On a déjà signalé la chose, tant en vue d'améliorer la situation de l'Ouest que de fournir des céréales de provende aux cultivateurs de l'Est et de la côte du Pacifique; céréales qui leur coûteraient moins cher que celles qu'ils ont importées jusqu'à présent des autres pays. On devrait faire un plus grand emploi de l'avoine et de l'orge récoltées dans les provinces des Prairies, chose que faciliterait une réduction des tarifs-transport; les ministères provinciaux de l'Agriculture pourraient faire beaucoup en ce sens. J'ai été étonné quand j'ai entendu l'honorable représentant de Royal parler l'autre soir du prix que les cultivateurs laitiers de sa province paient pour les denrées que nous produisons dans l'Ouest. Cela est surtout dû aux taux de transport et sous ce rapport on pourrait faire beaucoup à l'avantage mutuel.

Il est une chose qui me donne présentement beaucoup de souci. Quand un homme d'affaires s' imagine qu'il ne peut pas réaliser de bénéfice, il abandonne d'ordinaire son entreprise. Les cultivateurs de l'Ouest exploitent leurs fermes dans ces conditions depuis des années. Je pose cette question-ci à la députation: si tous nos cultivateurs, constatant qu'ils exploitent à grande perte, décidaient d'abandonner la partie, ne dirions-nous pas qu'ils sont des traitres au pays pendant la guerre? Je sais que nous avons des embarras en matière de législation dans un pays comme le Canada, mais je suis d'avis que tous les honorables députés devraient se faire un devoir de parcourir le pays d'un littoral à l'autre pour se mettre au courant des problèmes des autres et pour être en mesure d'en juger à un point de vue national. En temps de guerre, la stabilité et la solidarité du front domestique n'ont pas moins d'importance qu'au front de combat et c'est une question que nous devrions étudier à cette époque-ci, même si nous devons nous départir des doctrines financières orthodoxes du passé. J'espère que ce comité du blé sera en mesure, quand son bill sera déposé, d'aller un peu plus loin qu'on ne s'y attendait jusqu'ici, afin de remédier à ce qui semble être maintenant une situation fort grave.

(Rapport est fait de l'état de la question.)